



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 284-25 portant sur les endroits d'interdiction de stationnement

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, le Conseil a adopté le règlement no 284-25 PORTANT SUR LES ENDROITS D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce septième jour du mois d'octobre 2026.

Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière